

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CS331

présenté par

Mme Dogor-Such, M. de Lépinau, M. Dessigny, M. Frappé, Mme Hamelet, Mme Pollet et  
M. Bentz

-----

### ARTICLE 7

I. – À l’alinéa 1, après le mot :

« médecin »,

insérer le mot :

« volontaire ».

II. – En conséquence, compléter les alinéas 3 et 4 par le mot :

« volontaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Plus de 800 000 sont opposés au présent projet de loi. Au regard de la très forte opposition des médecins en Soins Palliatifs, ne serait-il pas plus judicieux laisser l’administration de cette mort programmée aux seuls médecins volontaires ?